



Villars-le-Terroir, le 19 juin 2023

Conseil communal Villars-le-Terroir

Procès-verbal No 8 de la séance du Conseil Communal du 19 juin 2023

Monsieur le Président salue Monsieur le Syndic, Madame la Boursière, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers et le public présent, en rappelant à ce dernier qu'il n'a pas le droit à la parole.

L'heure de convocation étant écoulée, **M. le Président** propose d'entamer cette huitième séance de la législature.

Point 1 : Appel

M. le Président passe la parole à la secrétaire Mme Mary-Claire Freymond qui procède à l'appel. Madame Elise Mettraux, Messieurs Ferreira Fabiao Bruno, Alain Herminjard et Sébastien Pittet se sont excusés. M. Ludovic Schopfer ne s'est quant à lui pas excusé.

Le quorum est donc atteint avec 29 conseillers présents, 4 absents excusés et 1 non excusé.

L'assemblée ayant été convoquée dans le respect de l'article 48 du Règlement du Conseil communal, M. le Président déclare cette huitième séance ouverte.

Point 2 : Remarques et/ou questions sur le procès-verbal No 7 de la séance du Conseil communal du 27 mars 2023

M. le Président rappelle que tous les membres ont reçu une copie de ce procès-verbal et de ses annexes et que la lecture n'en est faite que si l'assemblée le demande, ce qui n'est pas le cas. Il passe en revue les différents points de ce pv en demandant aux conseillers qui le désirent de se manifester en cas de remarque ou de question.

M. le Syndic Pascal Pollien intervient pour un ajustement à apporter en page 4 dudit pv : *la Municipalité a eu une séance avec la DGMR.... Il s'agit en fait des municipalités de Villars-le-Terroir, Goumoens, Echallens, Oulens, Penthéraz et Saint-Barthélémy. La séance s'est déroulée à Goumoens en date du 15 mars et non du 16.*

M. le Président remercie M. le Syndic pour ces corrections.

Comme il n'y a pas d'autre remarque le pv No 7 est accepté à l'unanimité par un vote à main levée.

M. le Président remercie la secrétaire Madame M.-C. Freymond pour sa rédaction et passe au point suivant.

Point 3 : Communications du Président du Conseil Communal, dépôt de postulats – motions - pétitions

M. le Président précise n'avoir reçu aucune proposition écrite avant ce Conseil. Il demande si l'une des personnes présentes souhaiterait en déposer une présentement, ce qui n'est pas le cas. Il propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

Point 4: Communications de la Municipalité

M. le Syndic Pascal Pollien prend la parole pour donner quelques informations relatives au projet Swissmobile qui aura lieu le 1^{er} juillet. On attend des cyclistes qui feront le trajet de Villars-le-Terroir à Pomy avec un café offert ici et l'apéritif vers 11h30 à Pomy. Chaque conseiller a d'ailleurs reçu l'invitation qui lui a été transmise par la secrétaire du Conseil.

D'autre part, on pourra bientôt trouver sur le site de la Commune un questionnaire relatif aux déplacements depuis Villars-le-Terroir. Chacun est invité à y répondre et à faire des suggestions pertinentes quant aux éventuels problèmes de déplacements rencontrés.

Autre information relative au départ du locataire du 2^{ème} étage du bâtiment de l'administration communale. Son remplaçant a déjà été trouvé en la personne de M. Marteens.

Pour ce qui concerne le « plan canicule » M. le Syndic rappelle qu'il est important d'être attentif aux personnes âgées, lesquelles souffrent des grandes chaleurs. Il ne faut pas hésiter à signaler à la Municipalité toute personne qui aurait besoin d'aide durant ces périodes.

Dernière information de la Municipalité concernant le postulat de Mme A. Frasseren pour un lieu convivial pour le village. Une délégation de la Municipalité est allée rencontrer le couple Mieville qui lui a expliqué avoir un contrat d'exclusivité avec l'agence immobilière Müller jusqu'à fin juillet. Le couple sera donc libéré dès le 1^{er} août de cette exclusivité.

La Municipalité a d'autre part décidé de faire une pré-étude de faisabilité de transformation possible dans ces locaux. L'architecte M. Devaud d'Etagnières s'est rendu sur place avec M. le Syndic pour faire l'évaluation des travaux nécessaires. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'une légère transformation mais plutôt de gros travaux. Il précise encore que, vu qu'il s'agissait d'un postulat de Mme Frasseren, la Municipalité est tenue de répondre à ce dernier, ce qui sera fait avec la nomination d'une commission pour valider ce postulat.

Il passe ensuite la parole à **Mme Céline Schmid, municipale** qui nous parle de l'aspect financier de ce projet. Selon la petite étude qui a été demandée au Bureau Devaud à Etagnières, le rachat et la rénovation (pour n'importe quel type de projet) du bâtiment est estimé à Fr. 2'690'000.- y compris les Fr. 1'450'000.- d'achat.

Pour notre Commune, le total des emprunts se montait à fin 2022 à près de Fr. 5'400'000.-, et le plafond d'endettement à Fr. 11'500'000.-. Les investissements prévus en 2023, soit la réfection de la Bocheire et la pose de lampadaires pour Fr. 700'000.- environ représentaient un total de 3,5 à 4 millions, sans oublier la déchetterie communale (coût entre 1,5 et 2,5 millions) et une éventuelle voirie. A savoir que le coût de la déchetterie variera en fonction du projet choisi (voirie et autres locaux sur le site). Au vu de ces chiffres, notre plafond d'endettement sera quasiment atteint.

Si la banque nous prête Fr. 2'690'000.- à 3% d'intérêts, cela représente environ Fr. 81'000.- par année, soit un loyer de Fr. 6'750.-, sans compter l'amortissement dû sur l'emprunt.

Au vu de la situation financière de Villars-le-Terroir, il y aura donc des choix à faire entre la déchetterie et l'achat d'un bâtiment. Il y a peut-être d'autres réflexions à avoir, comme par exemple construire des locaux pour la voirie et l'administration communale et transformer les locaux de l'actuelle administration communale. Reste également la possibilité d'envisager d'aménager la parcelle qui se trouve près du cimetière.

Par ailleurs, dans le rapport de l'architecte, il est clairement établi que les places de parc posent problème. Le règlement communal exige 2 places de parc par logement.

Mme Annick Frasseren demande si la Municipalité a déjà plus ou moins opté pour une des solutions proposées ?

M. le Syndic Pascal Pollien répond que si c'est l'option déchetterie qui est choisie on devra abandonner l'idée d'un lieu convivial. Il faut rappeler que notre déchetterie n'est plus dans les normes et que, de plus, avec le remaniement l'Etat risque de nous poser des problèmes si l'on abandonne le projet de déchetterie sur le site prévu. La Municipalité privilégie donc ce choix. Il rappelle que la Commission qui sera nommée pour étudier cet objet devra également donner sa position. Une séance sera prévue en octobre pour la décision finale ou plus tôt en cas d'urgence.

M. Blaise Lambercy demande ce qu'il en est de la parcelle sise près du cimetière, actuellement en zone réservée. Avons-nous une vision plus claire du Canton à ce sujet ?

M. le Syndic Pascal Pollien répond qu'actuellement il n'existe pas de position claire mais que la pression est mise sur la Municipalité pour que l'on fournisse des plans pour un examen préalable, ce qui va être fait par rapport à des ajustements mineurs par le Bureau mandataire Alphagéo qui nous soutient et puis Fischer et Montavon pour le règlement. Au niveau des possibilités, la Municipalité avait aussi demandé des variantes pour la déchetterie. Or, du fait que l'on ait un projet de déchetterie commune avec Penthérez, on connaît notre position. Mais la DGMR nous demande un projet plus concret notamment pour ce qui concerne les accès et c'est pareil pour les places de parc en cas de rachat du restaurant. Au stade actuel, nous n'avons pas toutes les cartes en mains pour prendre une décision.

M. Lionel Favre, municipal, nous informe quant à lui que 2 tables seront posées à la place de jeux prochainement. Des pots de fleurs ont été achetés et installés pour égayer quelque peu l'entrée de la grande salle. Un défibrillateur sera également prochainement fixé. De plus amples informations suivront à ce sujet.

M. Sylvain Jurlens, municipal, indique que la mise en place du nouvel éclairage public à LEDS sera bientôt terminée. Il nous informe également des nouveaux horaires de la déchetterie et de la décharge, lesquels figureront dans le prochain journal.

M. Pascal Pittet souhaite faire une remarque au sujet du nouvel éclairage public. Il trouve très agréable la luminosité diffusée.

M. le Président remercie la municipalité pour toutes ses informations et propose de passer au point suivant.

M. Jean-François Pittet, municipal, nous informe que le nouveau site internet en cours d'élaboration devrait être finalisé pour la rentrée scolaire. Pour ce qui concerne les routes et la demande d'une zone à 30 km/h, la Municipalité a eu récemment une réunion avec la DGMR et diverses commissions. La proposition faite quant aux routes que nous souhaiterions voir à 30 km/h est encore en phase d'étude du côté de la DGMR. On attend donc son rapport pour y donner suite.

M. Jean-Paul Dupuis nous indique avoir circulé dans le canton de Neuchâtel où il a pu constater, dans certains villages, des zones 30 et 40 km/h. Serait-il judicieux d'avoir le même schéma à Villars-le-Terroir ? Y a-t-il une étude prévue pour le 40 km/h ?

M. Jean-François Pittet, municipal, répond que dans notre village ce ne seront que des portions de route qui seront à 30 km/h, soit en principe au centre du village. Il n'y a pas d'étude prévue pour le 40 km/h.

M. Jean-Charles Pittet rappelle que les mesures constatées dans notre village faisaient état d'une moyenne de 45 km/h sur l'ensemble du village.

M. le Président demande si, une fois la zone 30 km/h validée, deviendra-t-elle contraignante ? faudrait-il installer des chicanes ou autres en cas de non-respect de cette vitesse ?

M. Jean-François Pittet, municipal, répond que la première étape est de créer cette zone 30 km/h. Ensuite, des mesures seront prises et si la vitesse devait ne pas être respectée à un taux de x %, on va nous dire que cette situation peut perturber mais ce ne sera pas homologué. Rien n'empêchera la Municipalité de faire installer des ralentisseurs en cas de non-respect.

M. le Syndic Pascal Pollen ajoute que la réflexion de la Municipalité a été, en cas de construction d'une déchetterie, de prolonger la zone 30 km/h jusqu'à cette dernière. Il conseille d'attendre de recevoir le rapport de la DGMR avant d'aller plus loin.

Point 5 : Préavis municipal N° 04/ 2023 - Rapport sur la gestion et les comptes 2022

Mme Céline Schmid, municipale, tient en préambule à résumer l'année 2022 en quelques points. Celle-ci a été marquée par un excédent des produits alors que c'est un excédent de charges qui avait été budgétisé. Ce résultat positif plutôt réjouissant provient entre autres du fait des incertitudes liées au Covid. Elle tient à remercier notre Boursière Mme Patricia Auberson pour ce rapport ainsi que les collaboratrices de l'administration communale qui ont passé des heures à le mettre en page, insérer les photos, etc....

M. le Président passe la parole au rapporteur de la commission gestion/ finances **M. Didier Pittet** qui lit le rapport (annexé au présent pv) non sans avoir préalablement remercié la Boursière et la Municipalité pour leur disponibilité et leur excellente collaboration. Elle relève également la qualité du rapport établi.

M. le Président remercie M. Pittet pour sa lecture et la commission pour son travail, ainsi que Mme la Boursière. Il remercie également la Municipalité pour tout le travail effectué. Il demande s'il y a des questions au sujet de ce rapport ou des compléments à y apporter par la Municipalité, ce qui n'est pas le cas.

Il propose ensuite de passer au vote après lecture du préavis :

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir :

- Vu le préavis municipal No 04/ 2023 du 01.05.2023
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour
- Oûi le rapport de la Commission gestion/ finances

décide

1. D'adopter les comptes de l'exercice 2022 tels que présentés et présentant un excédent de revenus de **Fr. 89'014.71**
2. D'adopter le rapport sur la gestion et les comptes 2022
3. De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion 2022.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

Le préavis No 04/2023 est accepté à l'unanimité.

Mme Céline Schmid, municipale, tient, au nom de la Municipalité, à remercier tous les membres du Conseil pour la confiance et le soutien qui lui ont été témoignés, et assure que la Municipalité va continuer sur cette lancée pour maintenir la Commune à flots.

Point 6 – Renouvellement du bureau

M. le Président rappelle que selon l'article 11 du règlement du Conseil Communal, ce dernier nomme chaque année en son sein un président, un ou deux vice-président(s), 2 scrutateurs et 2 suppléants. L'année de législature se déroule du 1^{er} juillet au 30 juin, raison pour laquelle il est temps de procéder au renouvellement des membres du bureau pour la troisième année de cette législature.

Élection du Président : M. le Président propose M. Steeve Devolz. Comme il n'y a pas d'autre proposition il est élu à l'unanimité, sous les applaudissements du Conseil.

M. le Président passe ensuite la parole à M. Steeve Devolz, nouveau président élu pour mener l'élection du vice-président.

M. Steeve Devolz, nouveau président, propose le président sortant M. Patrick Weinmann au poste de vice-président.

Il n'y a pas d'autre proposition. M. Patrick Weinmann est élu à l'unanimité par un vote à main levée au poste de vice-président.

M. le Président remercie l'assemblée pour son soutien et passe à l'élection des scrutateurs et scrutateurs suppléants. Comme d'habitude, il est proposé une rocade entre ces postes. Il propose ainsi comme scrutateurs pour l'année 2023-2024 MM. Jean-Joseph Pittet et Vincent Favre. Ces 2 personnes sont élues à l'unanimité.

MM. Benoît Allaz et Sylvain Bovat sont ensuite proposés comme scrutateurs suppléants. Il n'y a pas d'autre proposition. Ils sont également élus à l'unanimité.

La nouvelle composition du bureau sera communiquée aux membres du Conseil prochainement.

Point 7 – Divers et propositions individuelles

M. Le Président rappelle que les prochaines séances du Conseil Communal se tiendront les

9 octobre

11 décembre 2023.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie chacune et chacun pour son travail et sa participation, avant de lever cette séance à 21 h 55, après avoir invité chacune et chacun à une petite agape.

Ainsi délibéré en séance du 19 juin 2023.

Au nom du Conseil communal



Le Président

P. Weinmann



La Secrétaire

M.-C. Freymond

